

# **Foire Internationale de Toulouse 2021**

## **Règlement de la « Vitrine Magique de la Foire de Toulouse 2021 »**

### **Article 1 - Présentation de la Société Organisatrice**

Toulouse Evénements, Société Anonyme à directoire, au capital de 38 000 Euros, ayant son siège social à MEETT, Concorde Avenue 31840 AUSSONNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 752926923, ci-après dénommée « Société Organisatrice », organise, lors de la Foire Internationale de Toulouse 2021 se déroulant au MEETT, Parc des Expositions de Toulouse du 04 septembre au 13 septembre (« le Salon »), à destination des visiteurs du Salon, un jeu gratuit « Vitrine Magique de la Foire de Toulouse 2021 », ci-après dénommé « le Jeu ». Le jeu est ouvert uniquement pendant toute la durée de la Foire, à savoir du 04 septembre au 13 Septembre 2021, sur les six bornes dédiées dans le hall 5.

### **Article 2 – Participation**

La participation au jeu « Vitrine Magique de la Foire Internationale de Toulouse 2021 » est réservée exclusivement aux visiteurs du Salon, ayant au moins 18 ans au moment de la participation.

Chaque visiteur peut participer chaque jour à raison d'une seule et unique fois au maximum par jour (adresse mail faisant foi).

Arrêt du jeu tous les jours 1h avant la fermeture de la Foire Internationale de Toulouse 2021, soit à 18h tous les jours sauf les soirs de nocturnes (mardi 07 septembre et vendredi 10 septembre) à 21h.

A gagner 1 lot exceptionnel par jour comme défini dans l'article 4 suivant ainsi qu'une chance de gagner une Toyota Yaris Cross Hybride 116 h 2WD Dynamic Break 5P.

Ne peuvent participer au Jeu les personnes suivantes :

- toutes personnes ayant collaborées à l'organisation du Jeu « Vitrine Magique de la Foire Internationale de Toulouse 2021 », ainsi que les membres de leurs familles directes respectives ;
- les mandataires sociaux et employés de la société Toulouse Evénements, Société Anonyme, de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle ou sous contrôle commun avec elle ;
- les personnes ayant collaborées à l'organisation du Jeu « Vitrine Magique de la Foire Internationale de Toulouse 2021 », ainsi que le personnel ou alliés de l'Huissier de justice chez lequel le règlement est déposé.

La participation au Jeu « Vitrine Magique de la Foire Internationale de Toulouse 2021 » entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux concours en vigueur sur le territoire français.

Les personnes n'ayant pas justifiées de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du Jeu « Vitrine Magique de la Foire Internationale de Toulouse 2021 ».

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

### **Article 3 - Principe et modalités d'inscription**

Pour participer au Jeu « Vitrine Magique de la Foire de Toulouse 2021 » chaque personne doit :

1. Accéder au Salon
2. S'enregistrer auprès de l'une des bornes du jeu prévues à cet effet situé dans le hall 5, en remplissant tous les champs obligatoires
3. Accepter le règlement du Jeu « Vitrine Magique de la Foire Internationale de Toulouse 2021 »
4. Cliquer sur le bouton de participation pour validation (en ayant rempli l'ensemble du formulaire).

### **Article 4 – Dotation**

#### **1<sup>ère</sup> chance**

A gagner 1 lot exceptionnel par jour, soit :

##### **Samedi 04 septembre**

*Aspirateur Ouragan Plus avec tous ses accessoires et un Fer Pressing Professionnel, offert par les établissements Cabrelli, d'une valeur de 2490 euros TTC pour l'aspirateur et 156 euros TTC pour le fer pressing, soit un lot d'une valeur de 2646 euros.*

*Le plus complet des aspirateurs, nettoyeur vapeur avec injecteur et extracteur de shampoing. Ce lot sera à récupérer au MEETT dans un délais de 2 mois à compter de la vérification de l'identité du gagnant.*

##### **Dimanche 05 septembre**

*Chèque cadeau valable dans les boutiques de Nailloux Outlet Village d'une valeur de 150 euros, valable jusqu'au 31/08/2022.*

*Situé à seulement 20 min de Toulouse, Le Nailloux Outlet Village vous invite pour une échappée shopping unique dans le Grand Sud avec -30% toute l'année sur plus 110 grandes marques !*

Lors de votre escale dans ce village de marques à ciel ouvert, vous pouvez profiter d'une pause gourmande dans l'un des 3 restaurants et leurs terrasses.  
Ce lot vous sera adressé par recommandé avec accusé de réception à l'adresse transmise lors de la vérification de l'identité.

#### **Lundi 06 septembre**

2 places VIP pour un match du Stade Toulousain Rugby Stade Toulousain – USAP le 6 novembre 2021 d'une valeur de 300 euros  
Ce lot sera retiré au guichet du Stade Toulousain sur présentation de la carte d'identité.

#### **Mardi 07 septembre**

Enceinte Google Nest Hub d'une valeur de 100 euros.  
Ce lot sera à récupérer au MEETT dans un délai de 2 mois à compter de la vérification de l'identité du gagnant.

#### **Mercredi 08 septembre**

Chèque cadeau valable dans les boutiques de Nailloux Outlet Village d'une valeur de 150 euros, valable jusqu'au 31/08/2022.  
Situé à seulement 20 min de Toulouse, Le Nailloux Outlet Village vous invite pour une échappée shopping unique dans le Grand Sud avec -30% toute l'année sur plus 110 grandes marques !  
Lors de votre escale dans ce village de marques à ciel ouvert, vous pouvez profiter d'une pause gourmande dans l'un des 3 restaurants et leurs terrasses.  
Ce lot vous sera adressé par recommandé avec accusé de réception à l'adresse transmise lors de la vérification de l'identité.

#### **Jeudi 09 septembre**

Dîner-spectacle pour 2 personnes au Casino Barrière de Toulouse (date en fonction des disponibilités) – (valeur 2 x 70 € soit 140 €)  
Dans « Diabolic Song in Paradise », le nouveau spectacle du Casino Barrière Toulouse, les anges et les démons sont à l'honneur.  
Les titres d'Ed Sheeran, The Rolling Stones, Céline Dion mais aussi Eddy Mitchell ou encore Radiohead ou Kendji, ainsi que les effets magiques créés par Dani Lary, servent ce spectacle étonnant et fascinant.  
Du Paradis à l'Enfer, les 14 artistes chanteurs, danseurs, musiciens et acrobate, portent avec ardeur et fougue ce spectacle durant lequel vous délecterez, aussi, d'un succulent dîner.  
Ce lot vous sera adressé par recommandé avec accusé de réception à l'adresse transmise lors de la vérification de l'identité.

#### **Vendredi 10 septembre**

Chèque cadeau valable dans les boutiques de Nailloux Outlet Village d'une valeur de 150 euros, valable jusqu'au 31/08/2022.  
Situé à seulement 20 min de Toulouse, Le Nailloux Outlet Village vous invite pour une échappée shopping unique dans le Grand Sud avec -30% toute l'année sur plus 110 grandes marques !  
Lors de votre escale dans ce village de marques à ciel ouvert, vous pouvez profiter d'une pause gourmande dans l'un des 3 restaurants et leurs terrasses.  
Ce lot vous sera adressé par recommandé avec accusé de réception à l'adresse transmise lors de la vérification de l'identité.

#### **Samedi 11 septembre**

2 places VIP pour un match du Stade Toulousain Rugby Stade Toulousain – USAP le 6 novembre 2021 d'une valeur de 300 euros  
Ce lot sera retiré au guichet du Stade Toulousain sur présentation de la carte d'identité.

### **Dimanche 12 septembre**

*Séjour au Futuroscope pour 4 personnes (2 adultes et 2 enfants (de 5 à 12 ans inclus) partageant la chambre des parents (les moins de 5 ans sont nos invités, leur restauration est à régler sur place) et comprends : l'entrée au Parc pour 2 jours consécutifs et l'féerie nocturne, une nuit d'hôtel du Futuroscope 1 étoile en chambre quadruple, les petits déjeuners et les frais de dossier (dates selon disponibilités).*

*IL ne comprend pas l'assurance annulation facultative, les frais de déplacement et de parking, la restauration, les dépenses personnelles et la taxe de séjour, en supplément perçue par l'hôtelier.*

*D'une valeur unitaire de 430 euros, le séjour est remis sous forme de Futurochèques cadeaux valables jusqu'au 31 décembre 2021, selon le calendrier d'ouverture du Parc disponible sur [www.futuroscope.com](http://www.futuroscope.com)*

*Nous vous communiquerons la personne référente sachant qu'il sera impératif de la contacter au minimum 30 jours avant la date de visite souhaitée.*

### **Lundi 13 septembre**

*Dîner-spectacle pour 2 personnes au Casino Barrière de Toulouse (date en fonction des disponibilités) – (valeur 2 x 70 € soit 140 €)*

*Dans « Diabolic Song in Paradise », le nouveau spectacle du Casino Barrière Toulouse, les anges et les démons sont à l'honneur.*

*Les titres d'Ed Sheeran, The Rolling Stones, Céline Dion mais aussi Eddy Mitchell ou encore Radiohead ou Kendji, ainsi que les effets magiques créés par Dani Lary, servent ce spectacle étonnant et fascinant.*

*Du Paradis à l'Enfer, les 14 artistes chanteurs, danseurs, musiciens et acrobate, portent avec ardeur et fougue ce spectacle durant lequel vous délecterez, aussi, d'un succulent dîner.*

*Ce lot vous sera adressé par recommandé avec accusé de réception à l'adresse transmise lors de la vérification de l'identité.*

## **2ème chance**

**Toyota Yaris Cross Hybride 116 h 2WD Dynamic Break 5P** de couleur blanc pur d'une valeur de 20400 € TTC

*N'inclus pas les frais de mise à la route (frais de carte grise au nom du gagnant et des frais administratifs) qui seront à la charge du gagnant. La remise des clés se fera chez le concessionnaire Toyota Edenauto de Toulouse à une date convenue avec eux.*

Les lots proposés dans le cadre du présent Jeu peuvent être modifiés à tout moment par la Société Organisatrice, dès lors que la valeur est regardée comme similaire. Des modifications pourront être apportées au règlement par voie d'avenant, disponible gratuitement auprès de la société Toulouse Événements, sur demande du participant.

Les lots ne sont ni repris, ni échangés ou remplacés par un autre objet ou service pour quelle cause que ce soit. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces en échange d'un lot gagné.

La vente ou l'échange du lot est interdit.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier ou annuler une proposition du lot qui serait contraire à la réglementation, aux bonnes mœurs et aux règles du Groupe auquel elle appartient.

La Société Organisatrice décline toutes responsabilités pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du lot attribué et du fait de son utilisation. A compter de l'attribution de son gain, le gagnant est seul responsable de l'usage qu'il en fait. Le gagnant devra notamment utiliser son gain conformément aux recommandations portées sur le mode d'emploi du produit et à la loi applicable.

## **Article 5 – Désignation des gagnants et modalités d'attribution des dotations**

Lors de l'inscription des participants auprès de la borne du Jeu « Vitrine Magique de la Foire de Toulouse 2021 » cette dernière indique que sa participation au Jeu est bien effective.

### **1<sup>ère</sup> chance**

La dotation sera attribuée de façon complètement aléatoire par un huissier de justice par tirage au sort tous les jours à 18h15 sauf les mardi 07 septembre et vendredi 10 septembre 2021. Lors des tirages au sort 1 gagnant unique sera désigné.

Le gagnant du jour sera annoncé tous les jours au micro 30 minutes avant la fermeture de celle-ci soit à 18h30 tous les jours et 21h30 les mardi 07 septembre et vendredi 10 septembre 2021. Ce sera doublé par l'envoi d'un mail qui lui seul fera foi.

Le gagnant recevra sur l'adresse mail renseignée (formulaire) un mail de confirmation de l'attribution de la dotation.

Il devra confirmer par mail sous 15 jours calendaires – horaire du mail d'envoi actant le début du temps imparti – de l'acceptation du lot désigné et justifier de son identité par transmission dans ce même temps d'un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire).

Si le lot n'est pas réclamé dans les 14 jours calendaires suivant le mail informant le gagnant de sa qualité, il sera définitivement perdu pour le gagnant. Cela vaut en cas d'absence de réponse ou de mail erroné. Dans ce cas, un gagnant de rang 2, sera contacté de la même façon que le précédent de son gain. S'il ne se manifestait pas durant les 14 jours, alors le lot sera rendu à l'entreprise partenaire.

La Société Organisatrice mettra en relation le gagnant avec le partenaire indiqué selon le lot.

Dans tous les cas, les frais pour récupérer les lots chez les Partenaires du Jeu seront à la charge des gagnants.

### **2<sup>ème</sup> chance**

Tous les participants au Jeu durant la période du 04 septembre au 13 septembre 2021, à condition qu'ils n'aient joué qu'une seule fois par jour, auront une chance de gagner la Toyota

Yaris Cross Hybride 116 h 2WD Dynamic Break 5P. Le gagnant sera informé dans les mêmes conditions que les gagnants des autres lots (cf. Article 5).

La dotation sera attribuée de façon complètement aléatoire par un huissier de justice par tirage au sort le mardi 15 septembre. 1 gagnant unique sera désigné.

Le gagnant recevra sur l'adresse mail renseignée (formulaire) un mail de confirmation de l'attribution de la dotation.

Il devra confirmer par mail sous 15 jours calendaires – horaire du mail d'envoi actant le début du temps imparti – de l'acceptation du lot désigné et justifier de son identité par transmission dans ce même temps d'un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire).

Si le lot n'est pas réclamé dans les 14 jours calendaires suivant le mail informant le gagnant de sa qualité, il sera définitivement perdu pour le gagnant. Cela vaut en cas d'absence de réponse ou de mail erroné. Dans ce cas, un gagnant de rang 2, sera contacté de la même façon que le précédent de son gain. S'il ne se manifestait pas durant les 14 jours, alors un gagnant de rang 3, sera contacté de la même façon que le précédent de son gain. S'il ne se manifestait pas durant les 14 jours, alors le lot sera rendu à l'entreprise partenaire.

La Société Organisatrice mettra en relation le gagnant avec le partenaire indiqué selon le lot. Dans tous les cas, les frais pour récupérer les lots chez les Partenaires du Jeu seront à la charge des gagnants.

## **Article 6 - Publicité**

En participant au Jeu « Vitrine Magique de la Foire Internationale de Toulouse 2021 » les gagnants autorisent la Société Organisatrice à communiquer leurs noms sur tout support commercial, sans que cela ne leur confère un droit à une rémunération, ou à un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Le gagnant autorise la société organisatrice à utiliser toutes photographies prises lors de la remise du lot à des fins publicitaires et ce pendant la durée d'un an à compter de leurs réalisations.

## **Article 7 - Modification du règlement**

La Société organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, interrompre ou annuler le Jeu « Vitrine Magique de la Foire Internationale de Toulouse 2021 », sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

## **Article 8 - Vérification de l'identité des participants**

Pour assurer le respect du présent règlement, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification de l'identité des participants. Toute indication d'identité falsifiée,

frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination de la participation.

## **Article 9 - Responsabilité**

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement de la borne empêchant l'accès au Jeu « Vitrine Magique de la Foire Internationale de Toulouse 2021 », son bon déroulement. Notamment, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

Si la Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue responsable en cas :

- De problèmes de matériel ou de logiciel
- De destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Société Organisatrice
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu « Vitrine Magique de la Foire Internationale de Toulouse 2021 », est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur ; la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

## **Article 10 – Dépôt du règlement**

Le présent règlement est déposé en l'étude de l'huissier de Justice, Maître Karine DESCAZAUX-DUFRENE, Huissier de Justice Associé, 46, rue du Languedoc 31000 Toulouse.

Le règlement est librement consultable sur simple demande adressée à Toulouse Evénements, CS 44128, 31030 Toulouse cedex 4 ou à [contact@toulouse-evenements.com](mailto:contact@toulouse-evenements.com)

## **Article 11 - Informatiques et Libertés**

Les informations recueillies dans le cadre du présent jeu sont nécessaires à la prise en compte de la participation au Jeu « Vitrine Magique de la Foire Internationale de Toulouse 2021 ». Ces informations sont destinées à Toulouse Evénements, aux fins de gestion des participations, pour la détermination des gagnants et pour l'attribution et la livraison des lots. Toulouse Evénements pourra informer les participants du Jeu de l'actualité des événements qu'ils organisent.

La Société Organisatrice a effectué une déclaration auprès de la CNIL et se conforme à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD).

**Conformément à la loi Informatique et Libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition ou de suppression des données le concernant.**

Les participants peuvent exercer ce droit, par demande écrite adressée à la Société Organisatrice à l'adresse visée à l'article 1 du présent règlement.

Les participants pourront cocher la case « J'accepte la transmission de mes coordonnées à Toulouse FM, partenaire de la Vitrine Magique ».

### **Article 13 - Litiges**

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu « Vitrine Magique de la Foire Internationale de Toulouse 2021 » devra être formulée par écrit et adressée à Toulouse Événements, CS 44128, 31030 Toulouse cedex 4. La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation. Ces décisions seront sans appel. La loi applicable au présent règlement est la loi française et la langue applicable est la langue française. Tout différend né à l'occasion de ce Jeu « Vitrine Magique de la Foire de Toulouse 2021 » fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes de Toulouse, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera plus recevable 1 mois après les tirages au sort du Jeu « Vitrine Magique de la Foire de Toulouse 2021 ».